



COLLEGE ST REGIS – ST MICHEL

2, rue Abbé-de-l'Epée – 43000 Le Puy-en-Velay

Tél : 04 71 07 20 80

<http://www.college-st-regis.fr> – email : contatc@college-st-regis.fr

Information aux parents des élèves de 3^{ème} qui ne participent pas au séjour à Strasbourg et Bruxelles

Madame, Monsieur,

Pendant la semaine du 14 au 18 avril 2025, les élèves de Troisième qui ne participent pas au séjour proposé aux élèves des classes de troisième, peuvent faire le choix de participer à une séquence de découverte en milieu professionnel. La convention est alors à rendre pour le lundi 7 avril au professeur principal. Les autres élèves auront des cours et des activités pédagogiques cette semaine-là.

La journée de classe débutera à 8h50 pour se terminer à 16h10 le lundi, et à 15h05 les autres jours, avec possibilité d'accueil dès 8h et après 15h05.

Le programme précisant l'organisation des journées du 14 au 18 avril 2025 sera donné aux élèves le lundi 14 avril en première heure.

Nous vous demandons de compléter le coupon-réponse afin d'indiquer les autorisations que vous accordez à votre enfant durant cette semaine-là.

Avec nos cordiales salutations,

Madame Berger, responsable de niveau

COUPON A REMETTRE AU PROFESSEUR PRINCIPAL LE LUNDI 07 AVRIL 2025

Nous soussignés, Madame, Monsieur.....

Parents de en classe de

Autorisons notre enfant à moduler sa présence au collège* la semaine du 14 au 18 avril 2025 comme indiqué dans le tableau ci-après (veuillez cocher les cases qui correspondent aux autorisations accordées) :

	<u>MATIN</u>			<u>APRES - MIDI</u>				
	Rentrée 8h00	Rentrée 08h50	Sortie 11h35	Rentrée 13h25	Sortie 15h05	Sortie 16h10	Sortie 17h00	Sortie 17h50
<u>LUNDI</u> <u>14/04/25</u>
<u>MARDI</u> <u>15/04/25</u>
<u>MERCREDI</u> <u>16/04/25</u>					
<u>JEUDI</u> <u>17/04/25</u>
<u>VENDREDI</u> <u>18/04/25</u>

Nous donnons l'autorisation à notre enfant de participer aux sorties éducatives proposées cette semaine-là dans le cadre du devoir mémoriel.

A Le Signature des parents :